



7	Bénéficiaire du statut de <b>handicapé</b>	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de <b>handicapé</b> de l'élève telles que les attestations du <b>SPF Sécurité sociale</b> , de l' <b>AViQ</b> (Wallonie), du Service <b>PHARE</b> (Bruxelles) ou du <b>VAPH</b> (Flandre) <b>! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !</b>	0 €	E
8	Bénéficiaire du statut de handicapé <b>et leurs enfants qui font partie du même ménage</b>	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de <b>handicapé</b> du bénéficiaire telles que les attestations du <b>SPF Sécurité sociale</b> , de l' <b>AViQ</b> (Wallonie), du Service <b>PHARE</b> (Bruxelles) ou du <b>VAPH</b> (Flandre) + <b>composition de ménage</b> <b>! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !</b>	0 €	E + C
9	Demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	Attestation du FOREM ( <b>Annexe H3</b> ) Attestations d'ACTIRIS ( <b>A15 et A23</b> ) Attestation <b>VDAB</b> ou de l' <b>ADG</b>	0 €	H
10	Pensionné sous statut <b>GRAPA</b>	Attestation du Service fédéral des <b>pensions</b>	0 €	I
11	3 <sup>ème</sup> élève et les suivants faisant partie d'un même ménage (paiement DI des 2 élèves les plus âgés)	Preuve des inscriptions des <b>2 élèves les plus âgés + composition de ménage</b>	0 €	J + C
12	<b>S'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR</b>	Attestation de l'établissement de l'ESAHR ( <b>Annexe H5</b> )	0 €	F
13	Inscrit en <b>humanités artistiques</b> dans l'ESAHR	<b>Attestation de l'établissement de l'ESAHR</b>	0 €	F
14	Inscrit dans l'enseignement <b>second. artistique de transition ou qualification du secteur 10</b> : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire ( <b>Annexe H6 uniquement</b> )	0 €	G
15	Inscrit dans l'enseignement <b>secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseign. prof. du secteur 6</b> : Arts appliqués, groupes : Arts déco, Arts graph., Audio. ou Orfèvrerie	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire ( <b>Annexe H6 uniquement</b> )	0 €	G
16	Bénéficiaire de l'intervention majorée ( <b>BIM</b> )	Document officiel de la mutuelle attestant le statut BIM ( <b>Annexe H7</b> )	0 €	K
17	Détenteur de la <b>Carte Prof.</b>	Attestation d'éligibilité à la <b>Carte Prof.</b> (Document à télécharger via Mon Espace > Ma Carrière > Profil)	0 €	L

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données et à la loi cadre du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Ces données seront tenues à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans la stricte finalité de ses missions de contrôle. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès du service de protection des données du Ministère de la Communauté française, situé Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles (protectiondesdonnees@cfwb.be)